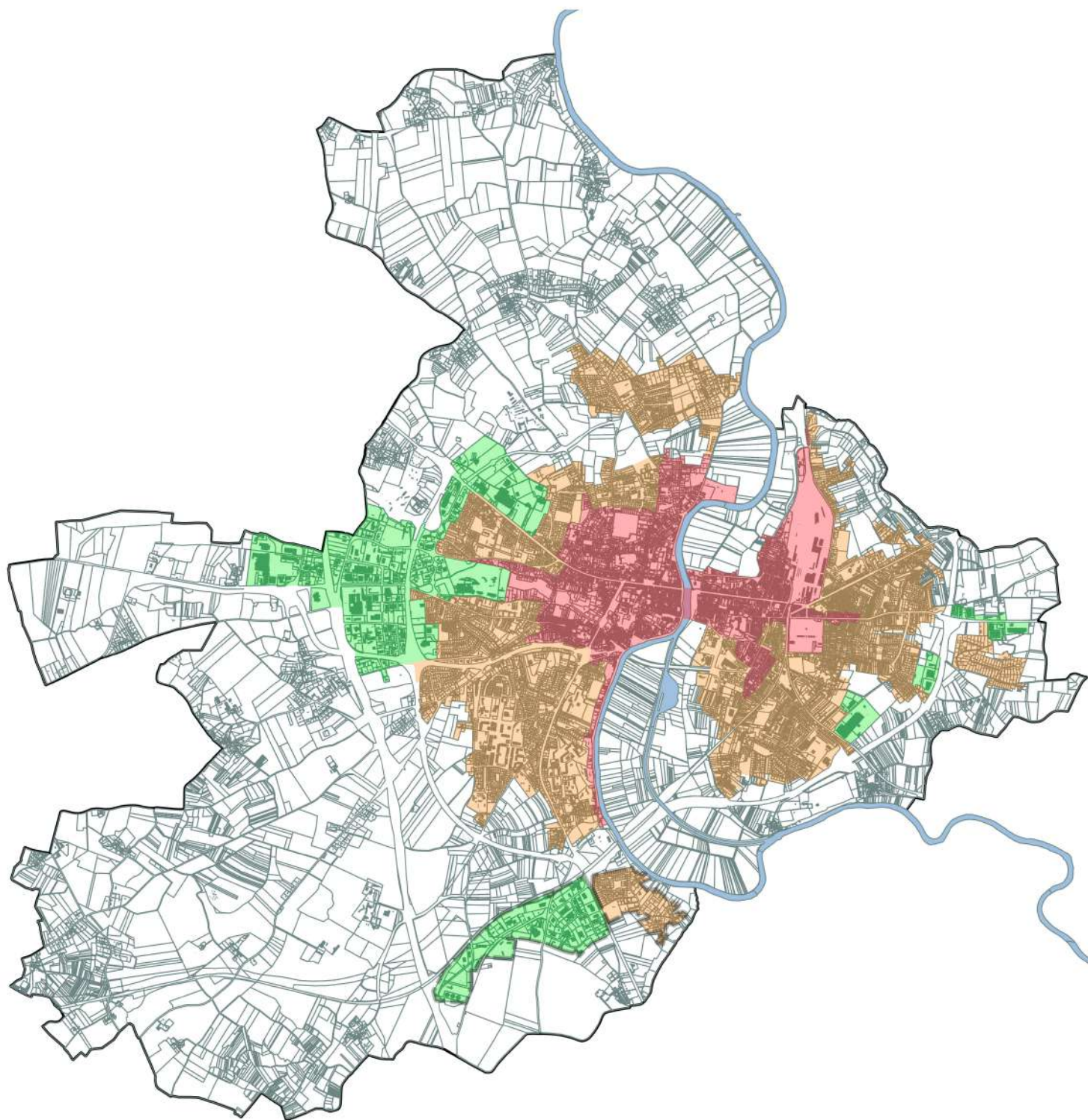


Zonage du Règlement Local de Publicité (RLP) applicable sur la commune de Saintes



Légende

- ZP1 : Site Patrimonial Remarquable (en agglomération)
- ZP2 : Zones à vocation principales d'habitat et d'équipements
- ZP3 : Zones d'activités
- ZP4 : Agglomération de moins de 10 000 habitants
- ZP4-A : Zones d'activités de l'agglomération de moins de 10 000 habitants
- ZP4-B : Zone à vocation d'habitat et d'équipement de l'agglomération de moins de 10 000 habitants
- Espaces hors agglomération - Publicités et préenseignes (sauf préenseignes dérogatoires) interdites (Art. L.581-7 C. env.)

N



0 750 1500 m

